

Commission : **Conseil de sécurité**

Sujet : **Prévenir les guerres hybrides**

Membre de l'État-major : Luan Gillois-Ginanjar, Marie Vasiliu-Bolnavu

Position : **Présidents**



Introduction

Le 7 juillet 2021, Alexander Lukashenko, président de la République de Biélorussie, après avoir fortement réprimé la contestation des élections truquées et avoir été la cible de nombreuses sanctions européennes en conséquence, déclarait vouloir « inonder l'Europe de migrants et de drogues ». Durant les mois qui suivirent, en particulier en octobre, son régime transporta des milliers de candidats à l'exil depuis le Moyen-Orient jusqu'aux frontières polonaise, lituanienne et estonienne. Provoquant l'indignation de nombreux membres de la communauté internationale, ce véritable trafic d'êtres humains, dont la misère est exploitée à des fins géopolitiques, a été qualifié par l'Union européenne comme une guerre hybride.

Ce terme, de plus en plus utilisé pour essayer de distinguer un type de conflit entre des parties difficiles à distinguer, fait débat chez les experts en géopolitique, certains le jugeant trop abstrait tandis que d'autres considèrent qu'il reste à définir. Dans une tentative de rendre compte de la complexité et des subtilités grandissantes des conflits du monde moderne, le terme a été utilisé pour caractériser des situations très différentes (usage des nouvelles technologies, engagement d'acteurs non-étatiques, guerres civiles, ou même conflits non-armés, en particulier cyberattaques). Cette expression sert aussi à différencier les guerres dites « irrégulières » des guerres dites « régulières » dont les schémas tactiques, stratégiques et pratiques répondent à des normes connus depuis que les États s'affrontent militairement. Il reste néanmoins difficile de définir précisément ce terme.

Durant les dix dernières années, de nombreuses guerres ont été pourtant qualifiées d'hybrides : que ce soit au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique, ou en Europe, ces nouveaux conflits sont de plus en plus nombreux, annonçant ainsi une nouvelle manière de faire la guerre. Et lorsque la guerre traditionnelle revient, avec ses combats de haute intensité, ses bombardements massifs et ses victimes collatérales, comme c'est le cas aujourd'hui en Ukraine, il reste une part non conventionnelle que les États utilisent ou non, reconnaissent ou non, mais qui donne un visage tout à fait nouveau à la guerre telle que nous la connaissons au siècle dernier. Ainsi, lorsque, au début du conflit, la Russie perturbe le système de navigation satellite des avions, s'agit-il d'une action pouvant entrer dans le cadre d'une guerre hybride ? Ou lorsque, le 1^{er} juin, un responsable américain reconnaît publiquement que les États-Unis ont mené des cyberopérations offensives contre la Russie en réponse à l'invasion de l'Ukraine, a-t-on là encore affaire à une forme de guerre hybride ?



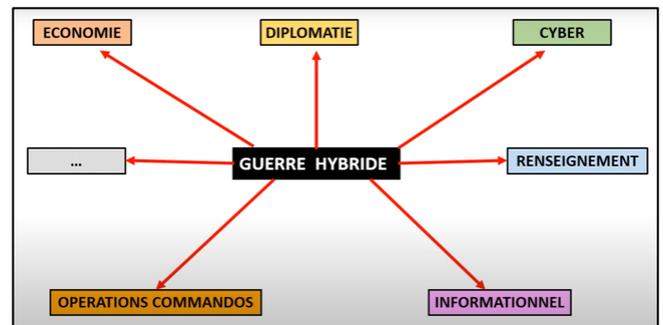
Dessin de Willem, paru dans Charlie Hebdo le 1^{er} avril 2022

Mais comment prévenir ce nouveau type de conflit si celui-ci n'est pas clairement défini ? Comment le caractériser ? Mais surtout, comment l'ONU Peut-elle s'adapter aux transformations de la guerre à l'aube de la décennie 2020 ?

I. Qu'est-ce qu'une guerre hybride ?

A. Tentative de définition

Dans un communiqué datant du 9 avril 2021 publié sur son site internet, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN) définissait les menaces hybrides comme des « activités menées ouvertement ou non et mêlant des moyens militaires et non militaires : désinformation, cyberattaques, pression économique, déploiement de groupes armés irréguliers ou emploi de forces régulières », et dont « le but est de rendre plus ardue la distinction entre guerre et paix et de semer le doute dans l'esprit des populations qui sont prises pour cible. »



Généralement interchangeable avec le terme de guerre « irrégulière », ou « indirecte », la guerre hybride est aujourd'hui utilisée pour décrire de nombreux conflits à travers le monde. Des conflits physiques, où des troupes opèrent comme l'Afghanistan, le Sahel, l'Ukraine, la Syrie, le Yémen ou encore Taiwan, tout comme des conflits commerciaux ou diplomatiques tels que la crise migratoire à la frontière biélorusse, la guerre commerciale que se livrent la Chine et les Etats-Unis, ou encore la véritable guerre froide entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, tous ont été le théâtre de moyens hybrides.

Bien que ses nombreuses définitions ne fassent pas consensus parmi les observateurs internationaux, ce terme, hérité de la Guerre froide, devient de plus en plus employé pour tenter de définir les conflits survenant entre des opposants difficiles à distinguer, ou des conflits où sont utilisées des armes dites non-conventionnelles.

Le terme de guerre hybride est en effet généralement utilisé pour qualifier une catégorie de conflits dans lesquels les armes et outils utilisés par les belligérants sont en constante évolution, que ce soit sur les plans de la tactique, de la technique ou encore de la technologie.

Ces nouvelles armes prennent des formes variées. Parmi elles figurent les missiles hypersoniques, les drones de combat et les armes orbitales comme les satellites espions et attaquants. Ces nouvelles armes incluent aussi les cyberarmes telles que des virus informatiques destinés à infiltrer, influencer ou endommager les infrastructures et les gouvernements d'un adversaire comme le logiciel Pegasus israélien par exemple. Ces nouvelles armes incluent aussi le déploiement de mercenaires, comme les mercenaires russes du groupe Wagner, ou l'utilisation de pressions comme le transport de migrants aux frontières européennes par la Biélorussie.

Le principe de la guerre hybride est donc de jouer sur l'ambiguïté juridique d'un conflit et/ou de ses belligérants afin d'échapper aux nombreuses lois, règles, conventions et traités établis après des siècles d'histoire humaine dans un but de régler la guerre. Un conflit hybride permet par exemple à des acteurs étatiques d'un conflit de ne pas respecter leurs obligations selon divers traités comme les Conventions de Genève leur permettant ainsi d'user de tous les moyens dont ils disposent pour essayer d'obtenir un avantage sur l'ennemi, même si ceux-ci constituent des crimes de guerre.

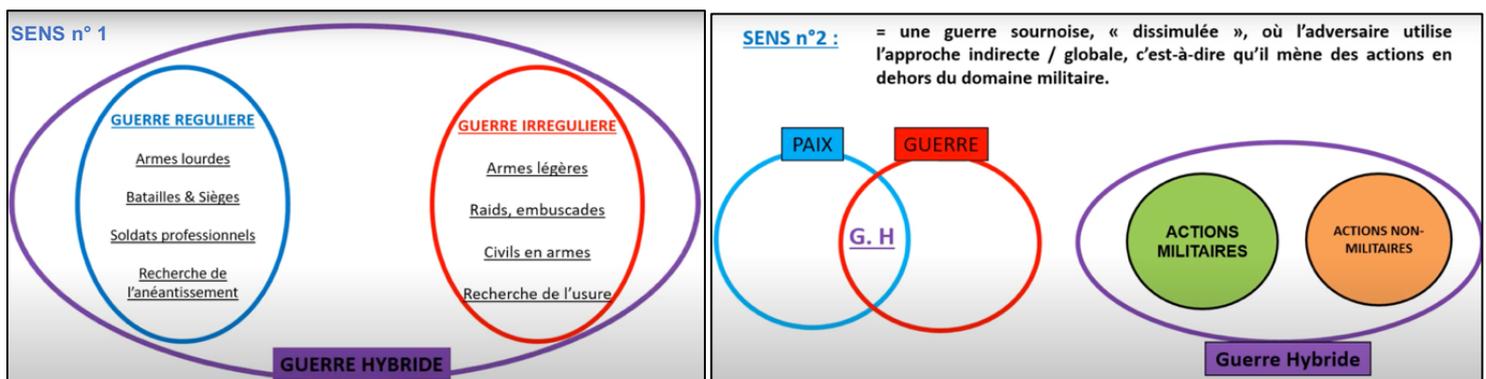


Illustration – définitions de guerre hybride

D'après une présentation de Elie Tenenbaum, chercheur à l'IFRI

B. Tentative de classification des guerres hybrides

Les guerres hybrides englobent un éventail de confrontations hostiles qui s'étendent dans tous les domaines de notre monde hyper-connecté. En raison du caractère extrêmement large de leur définition, beaucoup ont tenté de classer les guerres hybrides en différentes catégories. Tout comme la définition même de guerre hybride, ces catégories ne font pas consensus parmi les communautés universitaires, intellectuelles et stratégico-militaires. Cependant, on peut différencier parmi elles deux grandes catégories qui se déclinent ensuite elles-mêmes en une très grande diversité de conflits : les guerres « cinétiques », et les guerres « immatérielles ».

Guerres cinétiques et guerres immatérielles

Classifiant les conflits dans lesquels les acteurs s'affrontent physiquement, les guerres cinétiques (du grec ancien *kinêtikos*, « qui se meut, qui met en mouvement ») sont les héritières de millénaires d'affrontements violents entre humains. Aujourd'hui et malgré des millions de morts à travers les âges ainsi que de nombreux traités et organisations tentant de faire de la guerre une relique du passé, une multitude de conflits cinétiques font toujours rage.

Les guerres immatérielles désignent les conflits dans lesquels les acteurs ne s'affrontent pas physiquement. Ce type de guerre hybride se manifeste notamment sur l'espace numérique et informatique, mais aussi dans d'autres domaines tels que l'économie ou les médias.

Beaucoup de guerres mélangent des aspects cinétiques et immatériels. C'est le cas par exemple de la guerre en Ukraine, qui s'est intensifiée depuis l'invasion russe de 2022, et qui mélange des aspects cinétiques (affrontements armés, bombardements, tirs d'artillerie) et aspects immatériels (guerre de l'information, propagande et contre-propagande, attaques cybernétiques).

Guerre asymétrique

Il convient également d'évoquer la notion de guerre asymétrique. Cette expression, déjà analysée par le général chinois Sun Tzu dans son ouvrage *l'Art de la Guerre*, au V^e siècle avant notre ère, qualifie les conflits opposant un Etat à un ou plusieurs acteurs matériellement insignifiants, mais qui exploitent les faiblesses de leur adversaire afin d'équilibrer le rapport de forces.

Opposant les acteurs étatiques aux acteurs non-étatiques des guerres hybrides, les guerres asymétriques englobent notamment le terrorisme, la guérilla ou les guerres d'indépendance. La guerre d'Algérie, qui a vu la France combattre le mouvement indépendantiste algérien du FLN dans

une guerre brutale qui alliait guérilla, attentats et répressions sanglantes, est un exemple majeur de guerre asymétrique. La guerre du Vietnam ou, plus récemment, la guerre en Afghanistan (2001-2021), entre les Etats-Unis et leurs alliés et les Talibans, mouvement fondamentaliste islamiste, ont prouvé que les immenses moyens financiers et militaires d'une coalition d'Etats peut être mis à mal par des combattants en situation d'infériorité numérique et technologique mais qui parviennent à exploiter les faiblesses de leur adversaire et de l'entraîner ainsi dans une guerre d'usure.



The image shows a screenshot of a Mediapart news article. At the top, the Mediapart logo is visible with the date 'LUN. 16 AOÛT 2021 - ÉDITION DU MATIN' and a search bar. Below the logo is a photograph of Taliban fighters in a field, some holding rifles and others in the background. The main headline reads 'Les talibans seuls maîtres d'Afghanistan'. Below the headline, there are four columns of text, each starting with 'ASIE' and containing a sub-headline and a byline. The sub-headlines are: 'Kaboul ne répond plus', 'Kaboul tombe, Washington cherche des coupables', '« L'unité du danger », ces commandos talibans à l'assaut de l'Afghanistan', and 'Les ex-auxiliaires afghans de l'armée française craignent pour leur vie'. The bylines are 'PAR JEAN-PIERRE PERRIN', 'PAR ALEXIS BUSSON', 'PAR JEAN-PIERRE PERRIN', and 'PAR JUSTINE BRABANT'.

Le site d'information *Mediapart*,
le 16 août 2021

C. Les conséquences des guerres hybrides à différentes échelles

Les conflits hybrides sont le signe d'une transformation profonde et durable de l'art de la guerre dans le monde contemporain. 31 ans après la chute de l'Union soviétique et la fin de la Guerre froide, ces nouvelles manières de faire la guerre se sont multipliées et diversifiées en même temps que les acteurs qui y prennent part. La guerre ne se déroule désormais plus seulement entre plusieurs États, mais aussi entre milices, groupes armés plus ou moins organisés et mercenaires. Les conflits hybrides ne se limitent plus au soutien d'un Etat aux adversaires de son rival.

Aujourd'hui, la violence se concentre en effet dans des zones et des pays, où s'opposent divers acteurs, étatiques ou non. C'est le cas du conflit au Yémen qui a fait plus de 377 000 victimes, un conflit qui s'apparente à une guerre par procuration entre l'Arabie Saoudite et l'Iran qui soutiennent deux camps opposés.

C'était aussi le cas de l'Ukraine, qui connaissait une guerre civile dans l'Est de son territoire depuis 2014, où l'armée se battait contre des séparatistes pro-russes appuyés par la Russie. Avec l'invasion de la Russie, ce conflit est devenu l'un des épicycles de la confrontation entre l'Ouest (Union européenne et Etats-Unis) et la Russie. Au-delà d'un conflit russo-ukrainien, il s'agit d'un symptôme des ambitions de la Russie et de son président Vladimir Poutine pour contrer « la domination de l'Occident décadent » et de reprendre le contrôle de son « étranger proche », et d'abord celui des ex-États soviétiques dont il veut faire au mieux des États vassaux. La guerre en Ukraine est un exemple frappant d'un conflit localisé qui prend des proportions internationales.

Avec la dissuasion nucléaire et le développement des institutions et du droit international, un conflit global et direct entre plusieurs États semblait de moins en moins probable. Or cette transformation de la guerre se manifeste aussi à travers des guerres physiques plus localisées mais qui prennent pourtant une dimension internationale.

Au-delà de la définition du terme hybride, il importe de se concentrer sur la spécificité et l'interconnexion des menaces. Les conflits hybrides ont des conséquences sur un plan tactique, avec le recours à la guérilla, de cyber-guerre ou de chantage diplomatique et commercial, et sur un plan technique, avec les nombreuses nouvelles armes utilisées par les belligérants d'une guerre.

Les guerres hybrides se jouent aussi dans des zones grises tels que les océans (voir les tensions en Mer de Chine méridionale consécutive à la volonté d'expansion de la Chine au détriment de ses voisins dans le sud-est asiatiques), l'espace (voir la destruction en novembre dernier par la Russie d'un de ses satellites, comme une démonstration de ce dont elle serait capable en cas de conflit avec les Etats-Unis), les champs cyber et informationnel (voir notamment la stratégie de cyber piratage du régime nord-coréen, notamment contre les groupes de défense européens). La guerre a changé de forme et ne se cantonne plus aux trois domaines air-terre-mer.

Les guerres hybrides et les changements radicaux qu'elles impliquent transforment les relations internationales et demandent aux Etats de s'adapter et de développer de nouvelles stratégies de sécurité pour faire face aux menaces, aux techniques et aux tactiques utilisées.



Le récif de Fiery Cross, dans l'archipel des Spratleys, vu par satellite le 17 avril 2015. On peut y voir une piste d'atterrissage et un port construits par la Chine.

II. Acteurs

Les guerres hybrides ne se caractérisent pas seulement par la variété de nouveaux moyens de faire la guerre, ni par leur définition qui reste encore relativement controversée. En effet, les guerres hybrides sont aussi le théâtre d'affrontements entre une multitude d'acteurs divers sur le plan organisationnel, matériel, et juridique. On distingue parmi les acteurs des guerres hybrides deux grandes catégories : les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques.

A. Les acteurs étatiques

Les acteurs étatiques, ou acteurs traditionnels d'une guerre hybride, sont les parties détenant le statut d'État, et sont reconnues par la communauté internationale : Ils sont donc organisés et dirigés par un gouvernement qui maintient des relations diplomatiques avec d'autres États. Ce statut leur permet de bénéficier d'un budget, d'une organisation structurée, d'un personnel de fonctionnaires et d'un appareil bureaucratique qui leur accordent en général des moyens plus importants que les acteurs non-étatiques. Il leur permet également de disposer de la reconnaissance juridique de la communauté internationale en tant que gouvernement légitime.

Ce statut confère néanmoins aux acteurs étatiques des contraintes et des obligations. En effet, ceux-ci doivent se plier au droit international et aux traités qu'ils ont ratifiés : Ils doivent aussi prendre en considération l'opinion publique non-seulement de leur pays, mais aussi celle des autres États. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une perte de légitimité, aussi bien au niveau domestique qu'au niveau international, et conduire à être étiqueté d'« État paria » et être alors isolé, voire ostracisé sur le plan diplomatique et/ou économique. C'est actuellement le cas d'États comme la Corée du Nord, l'Iran, la Syrie, l'Érythrée ou le Myanmar par exemple.

Il existe donc pour les acteurs étatiques une distinction majeure entre les moyens utilisés pour les guerres hybrides : les moyens officieux, et les moyens officiels.

Les moyens officieux sont un ensemble de tactiques, d'armes et d'outils utilisés de manière clandestine par les États. Leur caractère officieux est dû au fait soit qu'ils sont purement et simplement illégaux en vertu des différents traités ratifiés par l'État qui les utilise, soit qu'ils sont moralement répréhensibles et qu'ils entacheraient la réputation de celui-ci. Ils s'apparentent dans beaucoup d'aspects à de l'espionnage, et trouvent d'ailleurs souvent leurs origines dans celui-ci. De nombreuses actions d'espionnage de la Guerre froide - comme le financement d'adversaires d'un bloc par le bloc rival (notamment en Afghanistan ou au Viet-nâm) ont donné naissance à de nombreux outils utilisés aujourd'hui dans les guerres hybrides contemporaines.

Les acteurs étatiques doivent par conséquent manœuvrer très prudemment lorsqu'ils utilisent ce type de moyens de manière à ne pas être condamnés par la communauté internationale. C'est par exemple le cas de la Russie, qui nie en bloc toute association au groupe mercenaire Wagner qui est

pourtant l'un des instruments les plus importants de l'influence russe dans des pays du Sahel et du Moyen-Orient. Pour la Russie il s'agit d'éviter d'être associée aux exactions commises par celui-ci. La Russie nie aussi le déploiement des "petits hommes verts", surnom donné à des soldats des forces



Des migrants coincés à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, novembre 2021.

Oksana Manchuk/TASS Getty Images

spéciales russes sans insignes qui se sont emparés de lieux stratégiques de la Crimée en marge de l'annexion illégale de la péninsule en 2014 par la Russie. C'est le cas aussi de la Biélorussie qui en 2020 n'ait catégoriquement qu'elle organisait le transit de migrants en provenance du Moyen-Orient vers sa frontière avec l'Union européenne dans une tentative de déstabilisation de l'UE en tentant d'exploiter et d'exacerber les divisions internes de l'UE. C'est le cas enfin de pays comme Israël ou la Chine, qui se livrent à une véritable cyberguerre en tentant d'infiltrer les systèmes informatiques de pays étrangers.

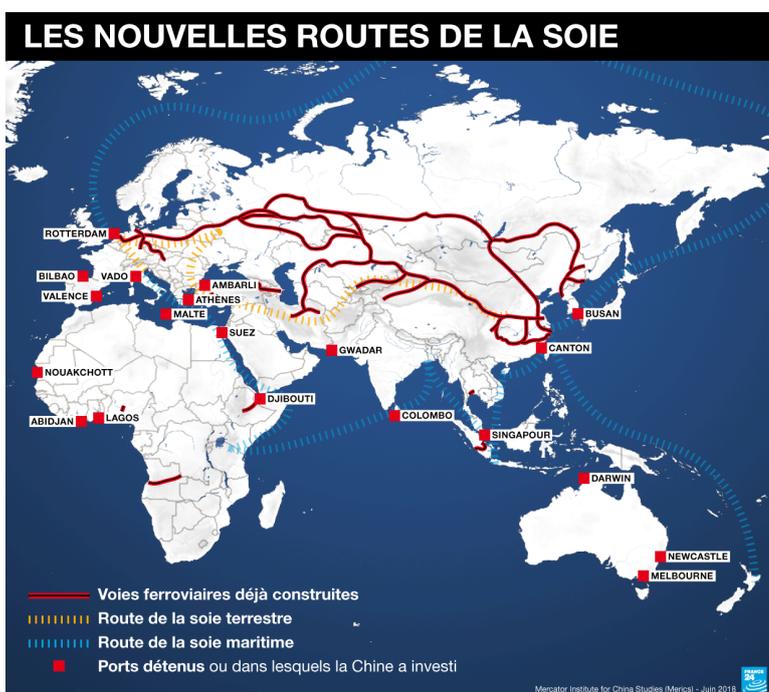
Les moyens officiels sont à l'inverse l'ensemble des outils, tactiques et armes dont l'utilisation dans un conflit est entièrement assumée par les États qui les emploient. Cette utilisation assumée et publique est due au fait qu'à l'inverse des moyens officieux, les moyens officiels ne sont souvent ni illégaux, ni moralement répréhensibles aux yeux de l'opinion publique ainsi que de la communauté internationale. Leur utilisation est même, dans certains cas, un acte qui permet à un gouvernement d'obtenir le soutien de leur opinion publique. C'est le cas par exemple des réactions occidentales à l'invasion russe de l'Ukraine de 2022, alliant sanctions économiques et livraison d'armes. L'arsenal de sanctions économiques massives destinées à sanctionner l'économie russe, mises en place notamment par l'UE et ses États membres ont été qualifiées par le ministre de l'économie français de « guerre économique et financière totale à [l'encontre de] la Russie ». Les livraisons d'armes et d'équipements militaires à l'Ukraine par de nombreux pays occidentaux incluent par exemple des missiles anti-blindés américains *FGM-148 Javelin*, des drones de combat turcs *Bayraktar TB2*, des systèmes français d'artillerie mobile *CAESAR*.

Il convient également d'évoquer le cas de la rivalité entre les États-Unis et la Chine qui est à elle-seule la source d'un très grand nombre de tensions mondiales. On pourrait citer le cas de l'île de Taïwan, à qui les États-Unis ont récemment vendu un total de 750 millions de \$ d'armements en août 2021, ou la guerre commerciale que se livrent les deux géants depuis l'administration Trump en s'imposant respectivement des tarifs douaniers supplémentaires.

Cette rivalité se manifeste également dans la volonté de la République populaire de Chine de défier son rival américain en étendant son influence à travers le monde, notamment à travers les projets d'infrastructures en Afrique, en Asie et en Europe liés aux « nouvelles routes de la soie ».

Enfin, il convient de mentionner qu'il existe des moyens qui sont à la frontière entre moyens officiels et officieux. C'est le cas par exemple de la « guerre de l'information », une tactique hybride par laquelle un État tente de déstabiliser ou de manipuler les décisions d'un rival en utilisant de la désinformation, de la propagande, ou des mesures de contre-propagande pour satisfaire ses intérêts. L'élection américaine de 2020 qui a vu Donald Trump arriver à la présidence des États-Unis

a par exemple été le théâtre de nombreuses accusations d'ingérences russes au moyen de désinformation menées par des armées de trolls sur les réseaux sociaux, ou de traitements favorables d'un candidat au profit de l'autre par des chaînes d'informations financées par le gouvernement russe. Un autre exemple récent serait la guerre de l'information que la Russie et l'Ukraine, et plus généralement l'Ouest, mènent en opposant propagande et contre-propagande, dans les médias traditionnels comme sur les réseaux sociaux pour tenter de rallier l'opinion publique mondiale de son côté.



Les acteurs étatiques d'un conflit hybride ont donc plus de moyens que les acteurs non-étatiques, certes, mais aussi beaucoup plus d'obligations, ce qui les conduit à mener les guerres hybrides d'une manière radicalement différente des acteurs non-étatiques. Tactiques, armes et outils sont complètement différents, tout comme l'échelle et les théâtres d'opérations sur lesquels la guerre hybride est menée.

B. Les acteurs non-étatiques

Les acteurs non-étatiques sont les parties qui, à l'inverse des acteurs étatiques, ne bénéficient pas du statut d'État. Cette situation leur permet donc de s'affranchir des contraintes du droit international auxquels les acteurs étatiques sont soumis. Leur situation les prive du support matériel, logistique et financier d'un appareil gouvernemental. Ils peuvent néanmoins parfois bénéficier de relations spécifiques avec certains États qui y trouveraient un intérêt.

Il existe une très grande variété d'acteurs non-étatiques impliqués dans les guerres hybrides et ils ont des objectifs tout aussi variés. On distingue parmi eux par exemple les mercenaires – plus ou moins reliés à un État –, les groupes terroristes, et les milices paramilitaires.

Défini par l'article 47 du premier protocole additionnel de la convention de Genève, un mercenaire est un combattant étranger aux parties en conflit spécialement recruté dans le pays ou à l'étranger et qui prend une part directe dans le conflit moyennant rémunération. Les mercenaires modernes s'organisent généralement en groupes embauchés par des États, des individus, ou des groupes plus ou moins criminels pour des missions de protection, d'entraînement, ou de combat. C'est le cas par exemple du Groupe Wagner russe, fondé par l'oligarque Evgueni Prigojine et l'ex-membre des services spéciaux russes et néo-nazi assumé Dimitri Outkine. Le groupe a été engagé dans de nombreux théâtres d'opérations, comme par exemple en Centrafrique, au Mali, au Venezuela, en Syrie, et en Ukraine. Une grande quantité d'ex-militaires colombiens sont également employés par des groupes privés pour effectuer des actions de mercenariat à l'étranger, forts de leur expérience de la guerre hybride qu'était le conflit armé colombien entre les années 1960 et aujourd'hui.

Les groupes terroristes sont des groupes qui emploient la terreur à des fins idéologiques. Ils interviennent généralement dans les conflits hybrides sous la forme d'une insurrection armée soutenue par des attentats contre leurs ennemis qui peuvent prendre une multitude de formes, comme les attentats à la bombe, les attentats à la voiture piégée, ou les attentats suicides par exemple. Lorsqu'elles participent aux guerres hybrides, les organisations terroristes profitent généralement du chaos ambiant créé dans un pays par une guerre civile ou une invasion étrangère pour se développer, tenter de gagner du terrain et potentiellement tenter d'imposer leur idéologie. On observe différents types de groupes terroristes. Il existe d'abord les groupes politiques, qui tentent d'imposer une idéologie politique, comme l'Armée de libération nationale colombienne par exemple, une insurrection communiste dissidente des FARC qui a commis des attentats à la voiture piégée à Bogota en 2019. Il existe également des groupes terroristes dont l'idéologie est basée sur



une interprétation extrémiste d'une religion, comme le groupe Etat Islamiste, basé en Syrie et en Irak, qui y a établi un califat autoproclamé qui contrôlait entre 2014 et 2019 des parties du territoire irakien et du territoire syrien. Ce groupe, qui prône une interprétation salafiste, extrémiste et haineuse de l'islam est également à l'origine d'une multitude d'attentats en Europe comme ceux de Charlie Hebdo ou du 13 novembre 2015 à Paris.

Il est également nécessaire d'évoquer le cas des talibans, considéré par la communauté internationale comme une organisation terroriste islamiste, et qui, après une insurrection armée, avait pris le pouvoir en Afghanistan en 1996. Leur régime entre 1996 et 2001 imposait aux Afghans la sharia, une interprétation extrémiste de la loi islamiste. Accusés de servir de refuge aux dirigeants d'Al-Qaeda en 2001 après les attentats du 11 septembre, ils furent chassés du pouvoir après l'intervention d'une coalition armée occidentale dirigée par les Etats-Unis. Après des années de guerre hybride mêlant armes ultra-modernes américaines et guérilla talibane, les talibans ont repris le pouvoir après le retrait des troupes américaines en 2021. On observe ainsi une tentative de la part du nouveau gouvernement taliban de transformer l'organisation militaire en un véritable gouvernement civil capable de gouverner l'Afghanistan.

Enfin, les milices paramilitaires modernes sont des groupes armés dont l'organisation et la fonction ressemblent à celle d'une armée mais qui ne font pas partie des forces armées d'un État. Trouvant leurs origines dans les milices du Moyen-Âge et des Temps Modernes, leur intervention se caractérise souvent par la volonté d'une population locale de se défendre lorsque l'Etat dans lequel elle réside n'a pas la capacité de le faire. Ceci est souvent dû à une instabilité politique ou à une guerre civile dans laquelle des groupes armés peuvent remettre en cause la sécurité de populations. Souvent créées autour de distinctions ethniques, les milices locales peuvent se soulever contre l'État dans lequel ils se trouvent, tout comme collaborer avec lui pour assurer la sécurité des populations. C'est le cas notamment des milices kurdes du PKK en Syrie, qui se sont unifiées autour des forces démocratiques syriennes, bras armé de la Fédération démocratique du Nord de la Syrie, une région autonome kurde syrienne autoproclamée. Ceux-ci ont combattu non-seulement Daesh (ou l'Etat Islamique) mais aussi le régime dictatorial de Bachar Al-Assad durant la guerre civile syrienne. On observe le cas contraire au Kurdistan irakien, qui après quatre insurrections menées sous le régime de Saddam Hussein par des milices kurdes, se sont unies avec le gouvernement irakien pour combattre l'avancée fulgurante de l'Etat Islamique et finir par le repousser hors des frontières de l'Irak en 2017.



Funérailles, le 5 mars 2022 à Peshawar, au Pakistan, après l'attentat de la veille contre une mosquée chiite par l'État islamique qui a fait 62 victimes.

[afp.com/Abdul Majeed](https://www.afp.com/Abdul Majeed)



Combattant.e.s kurdes, membres des unités de défense du peuple (YPG) dans le nord de la Syrie

III. Stratégies

Dans un entretien pour *La Croix* en mai 2020, le général Lecointre, alors chef d'état-major des armées françaises, déclarait que les guerres de demain seraient « des guerres complexes à anticiper et à conduire parce qu'elles mêlent l'action militaire et l'action économique, des actions revendiquées et d'autres clandestines ; parce qu'elles contournent les lois de la guerre, comme dans le cas des combats asymétriques, contre Daech, par exemple, qui ne respecte pas les règles du droit de la guerre ». Comment dans ce contexte faire évoluer le droit de la guerre pour que ces évolutions soient prises en compte ? Pour le général allemand Jürgen Weigt, après les expériences des guerres en Afghanistan et en Irak, il faut accepter d'adapter l'éthique militaire afin de faire face à des adversaires ne respectant ni éthique ni lois de la guerre. Mais est-ce bien aux militaires de définir celles-ci et de remettre en cause les Conventions de Genève qui, entre 1864 et 2005, ont défini les règles de conduite à adopter en période de conflits armés ? Ne faudrait-il pas au contraire les renforcer et lutter contre l'impunité des crimes de guerre, quels qu'ils soient ? Ne faudrait-il pas, en particulier, étendre les pouvoirs de la Cour pénal internationale (CPI), ce tribunal international mis en place il y a 20 ans, dont le siège est à La Haye, mais qui n'est pas reconnu par la Russie, la Chine, l'Inde ou les Etats-Unis ?

A. Face au terrorisme, des sociétés plus résilientes

Mais que peut le droit contre des terroristes ? En effet, les effets de certaines sociétés, notamment européennes, ne se manifestent pas seulement en cas de conflit, fut-il non conventionnel, mais dans le développement de la « guerre intérieure », quand il s'agit notamment de protéger la société et ses lieux sensibles contre des attentats pouvant être extrêmement meurtriers comme ceux du 13 novembre 2015 à Paris. Les guerres régulières ont, depuis des siècles, été régies par des lois bien connues. Mais la difficulté avec les guerres hybrides réside principalement dans leur caractère imprévisible. Elles mutent, s'adaptent, évoluent. Les anciennes tactiques, stratégies et pratiques sont rapidement remplacées par de nouveaux dilemmes, menaces et armes, créant un nouveau type de guerres qui sortent du cadre des « lois de la guerre ». Les États cherchent à contrer ces menaces hybrides émergentes, et se doivent de mettre en place des stratégies défensives à la hauteur de ce qui les attend.

La notion de résilience renvoie à la capacité de surmonter une crise, une catastrophe ou un traumatisme. Pour qu'une société ou un État soit davantage résilient, il est nécessaire de se préparer en amont pour mieux amortir le choc subi : Au niveau national, la préparation équivaut à la création d'organisations de crise, à l'avancement de structures de défense et de sécurité, à la capacité civile de se préparer à l'hybride et de réagir en accord avec son gouvernement. Mais pour qu'un État y parvienne, il est nécessaire qu'il adopte une politique transparente et de confiance, pour éviter les incompréhensions que pourraient provoquer de telles mesures au sein de la population.

Grâce à un modèle dynamique dont les clefs de voûte sont le renseignement, et l'implication de la société civile, Israël est un bon exemple d'un Etat qui a su s'adapter en permanence à la menace terroriste. Confronté depuis des décennies à une menace multiforme et diffuse, le pays a connu une série d'attaques terroristes, dont le mode opératoire n'a cessé d'évoluer. L'antiterrorisme israélien a dû s'adapter en permanence en adoptant une approche fondée sur l'anticipation et la rapidité d'intervention. « L'antiterrorisme israélien est fondé sur des modes d'action défensifs (« barrière de sécurité », barrages militaires filtrants...) et offensifs (infiltrations, arrestations préventives, assassinats ciblés...). Cette double approche a permis à Israël de faire baisser de manière

substantielle le nombre d'attentats de grande ampleur. Mais la clef de voûte du système antiterroriste israélien est le renseignement. Dans les villes israéliennes, l'Etat hébreu s'appuie sur des unités d'élite antiterroristes d'intervention placées sous le commandement de la police. Israël peut donc faire preuve d'une capacité de réaction ultra rapide lorsqu'un attentat se produit. D'autant que la société civile israélienne est très impliquée dans le combat antiterroriste. Et ce, en raison du rôle central joué par l'armée puisque chaque jeune Israélien doit passer trois ans (deux pour les femmes) sous les drapeaux. Mais aussi, du fait que le port d'armes est facilité, ce qui permet aux civils de riposter plus rapidement en cas d'attaques. Sans oublier l'importance des sociétés de protection privées qui se sont multipliées au début de la seconde Intifada et de la vague des attaques suicide. La sensibilisation et la résilience du grand public constituent un atout maître même si, en retour, elle instaure un climat où la méfiance, voire la paranoïa imprègnent les mentalités.

B. Vers une défense hybride ?

Dans le cadre d'un conflit plus classique entre Etats ou forces armées, comment se donner les moyens de contrer un adversaire qui use et abuse de stratégies hybrides ? Dans un article publié sur le site de l'ANORAA (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air française), la guerre hybride est qualifiée de « stratégie plastique et évolutive ». Dans un ce contexte d'évolution permanente de « l'Art de la Guerre », il est en effet vital pour les Etats de s'adapter.

C'est dans ce contexte que la notion de dissuasion prend tout son sens. Elle implique le rassemblement de tous les atouts et instruments nationaux pour lutter en un seul corps uni contre les menaces hybrides subies ; ce qui signifie que des postures préparatrices militaires comme civiles sont une fois encore requises de façon complémentaire. D'après l'OTAN, faire preuve d'une puissante détermination politique et d'une profonde loyauté de la part des pays alliés, propulsées davantage par une dissuasion militaire, pourraient conduire à un abandon des menaces hybrides dirigées contre cette nation, et en conséquence servir de dissuasion convaincante.

Une autre stratégie d'adaptation des Etats est d'utiliser une multiplicité d'analyses et de prospectives, afin de faire face aux menaces hybrides. De nombreuses réflexions et discussions ont lieu dans les cercles stratégiques et militaires. Par exemple, en 2019, l'État-Major des Armées française et l'Agence de l'Innovation de Défense (AID) ont mis au point l'initiative Red Team Défense. Faisant appel autant à des experts scientifiques et militaires qu'à des scénaristes et auteurs de science fiction, cette initiative a pour but d'imaginer les menaces et d'anticiper leurs aspects technologiques, économiques, sociétaux et environnementaux. Cette approche mise sur la capacité d'anticipation que possèdent ces domaines, qui rassemblés devraient permettre la prédiction de potentiels futurs conflits d'ici 2030 ou même 2060, et donner des éléments pour les éviter, s'y préparer ou les contrecarrer. Cette initiative est le symptôme d'une volonté de la part des acteurs étatiques de redoubler d'inventivité et d'innovation pour faire face à un type de conflit en constante évolution.

Au-delà de la théorie stratégique, les Etats s'adaptent aux armes nouvelles qui caractérisent la guerre hybride. Que ce soit à travers la création de nouveaux commandements, du développement de systèmes de défense adaptés, ou tout simplement de technologies qui leur permettent de contre-attaquer, les États font de plus en plus évoluer leurs armées pour faire face aux menaces hybrides. De nombreuses forces spatiales ont par exemple été créées pour répondre au besoin croissant d'une présence militaire des Etats dans le milieu de plus en plus contesté qu'est l'espace. Certains Etats créent des forces spatiales indépendantes, tels que les Etats-Unis et leur Space Force, créée en 2020 par le président Trump, tandis que d'autres sont liées à d'autres branches de l'armée, comme l'Armée de l'Air et de l'Espace française, les forces Aérospatiales russes ou la Force de

soutien stratégique de l'Armée populaire de libération chinoise. Toutes ces forces spatiales mènent en grande partie des cyber-opérations, étant donné le caractère intimement lié de la guerre de l'espace et de la cyber-guerre.

C. Rétablir des zones de droit, à différentes échelles

Comme on l'a vu, les guerres hybrides sont difficiles à appréhender parce qu'elles se déploient dans un environnement caractérisé par l'absence de règles reconnues par tous. Les organisations internationales peuvent-elles et doivent-elles chercher à rétablir un cadre légal qui s'appliquerait y compris pour les acteurs de ces guerres hybrides ?

A l'échelle internationale, on distingue deux types de théâtres où des stratégies de régulation ou de riposte aux guerres hybrides doivent être élaborées.

On discerne d'abord les organisations de coopération interétatiques comme l'Alliance militaire de l'OTAN ou d'organisations supranationales comme l'Union européenne. Dans ce genre de théâtre, il s'agit plutôt de coopérer entre Etats amis dans l'identification des guerres et moyens hybrides et de partages d'expertise ou de connaissances sur ceux-ci.

Il existe diverses initiatives régionales et internationales qui ont été mises en place pour coopérer face aux menaces des guerres hybrides. L'Union européenne et l'OTAN ont par exemple créé en 2017 le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, basé à Helsinki, en Finlande. Aussi dénommé par l'acronyme anglais « Hybrid CoE », ce Centre de recherches et d'études vise à renforcer la résilience des États participants face aux menaces des conflits hybrides. Pour ce faire, les experts du centre d'excellence imaginent de nouveaux concepts et de nouvelles doctrines stratégiques, analysent les conflits actuels et les capacités de ses Etats et Organisations participantes et émettent des recommandations à mettre en place dans leurs stratégies de défense nationale et collectives. Le Hybrid CoE facilite non seulement l'innovation et la recherche autour des problématiques stratégiques posées par les menaces hybrides, mais facilite également la mise en pratique de ses recherches en soutenant la formation et les échanges de plus de 1500 experts répartis à travers les 31 États participants et en entraînant les gouvernements et les forces de sécurité et les états-majors de ses participants à contrer les différentes menaces identifiées par ses experts.

Ensuite, on discerne les stratégies qui pourraient se mettre en place au niveau onusien. Dans ce cas, il s'agit de tenter de trouver des solutions qui se basent plutôt sur la limitation de l'utilisation des moyens et de la régulation des conflits hybrides.

Les Nations unies semblent encore impuissantes face à ces nouvelles manières de faire la guerre

qui ont de plus en plus effacé les frontières entre guerre et paix. Les « seuils de la guerre » désignent les limites au-delà desquelles commence un état de guerre. Il existe plusieurs « seuils » : le seuil légal, qui se concentre sur les textes du droit international pour déterminer si un acte constitue un acte de guerre ; le seuil politique à partir duquel les dirigeants d'un pays estiment ou non que leur pays est en état de guerre ; et le seuil technologique, qui se concentre sur les attaques menées par le biais des nouvelles technologies, notamment dans le monde cyber. Ces « seuils » de la guerre correspondent en fait aux « lignes rouges » de chacun, et le principe de la guerre hybride est de maintenir le flou afin d'agir le plus efficacement possible contre son ennemi tout en restant sous le seuil de la guerre afin de ne pas entrer en conflit direct.



Si nous prenons par exemple le cas des cyber-attaques, de quelle manière le principe, fondamental pour les relations internationales, du respect de la souveraineté territoriale d'un Etat s'applique-t-il au cyber-espace ? Tandis que pour certains, l'Internet est un bien commun qui ne peut être soumis à une autorité étatique, pour d'autres cet espace virtuel correspond bien à un environnement créé par l'homme et, à ce titre, doit être régulé. D'autant plus que les Etats abritent les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'Internet, et peuvent par conséquent exercer un contrôle sur celles-ci. A ce titre, le virus Stuxnet, conçu conjointement par les services secrets américains (la NSA) et israéliens, et utilisé contre les installations nucléaires iraniennes pour ralentir le programme d'enrichissement de l'uranium en Iran, en mettant hors service les centrifugeuses de la centrale de Natanz, doit bien être considéré comme une atteinte à la souveraineté de la République islamique d'Iran.

Enfin, des propositions ont émergé, de la part d'une multitude d'acteurs à travers le monde, visant à réglementer, par le biais de traités internationaux, l'utilisation des nouvelles armes hybrides. On peut notamment citer les deux résolutions adoptées lors de la 69^e session de l'assemblée générale des Nations Unies en 2014 qui recommandent la démilitarisation de l'espace et insiste sur la nécessité d'éviter une course à l'armement dans l'espace pour la préservation de la stabilité de l'ordre international.

Dans ce contexte, le droit international se retrouve dans le meilleur des cas ouvert à interprétation et dans le pire des cas complètement obsolète. La Charte des Nations Unies interdit depuis 1945 le recours à la force armée dans les relations entre Etats, à part en cas de légitime défense face à une agression. L'article 2 fonde les principes de l'inviolabilité des frontières, du respect de l'intégrité territoriale des Etats et de l'interdiction du recours à la force. En outre, plusieurs déclarations et accords conclus dans le cadre des Nations Unies ont souligné l'impératif de règlement pacifique des différends, de non-ingérence ou de l'interdiction de la menace dans les relations internationales. Ainsi, la résolution 2625 de l'Assemblée générale (24 octobre 1970), souligne que « Chaque État a le devoir de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre État, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes, lorsque les actes mentionnés dans le présent paragraphe impliquent une menace ou l'emploi de la force ».

Le droit de la guerre se trouve affecté par l'usage à grande échelle de la « guerre hybride ». Alors que depuis le début du XX^e siècle, le droit des conflits armés n'a cessé d'évoluer pour diminuer l'impact des conflits et tenter d'en atténuer les pratiques les plus répréhensibles, l'usage dissimulé de forces armées et de bandes et méthodes irrégulières remet en cause les progrès accomplis, notamment pour interdire certains comportements, protéger les prisonniers et les combattants, et les populations civiles.

L'ambiguïté et le flou juridique qui caractérisent les menaces des guerres hybrides rendent la lutte contre celles-ci au niveau international encore très difficile. En effet, comment réglementer un phénomène qui n'est pas clairement défini et dont la caractérisation dans une situation donnée est elle-même ouverte à interprétation ? Comment lutter contre, ou du moins réguler au niveau international des manières de mener des conflits qui sont pourtant utilisés par tant d'Etats sur la scène internationale ? Comment les Nations unies, et par conséquent le Conseil de sécurité, doivent-ils se saisir de cette question ?

Bibliographie

Qu'est ce qu'une Guerre hybride ?

[Guerre hybride — Wikipédia](#)

[Pascal Boniface - Quelles guerres dans les années 2020 ? - Les Experts du Dessous des cartes | ARTE \(Vidéo, 8'50"\)](#)

[Qu'est-ce que la guerre hybride ? | ANORAA](#)

[Guerre hybride : concept stratégique ou confusion sémantique ? | Cairn.info](#)

[La guerre hybride, la guerre avant la guerre - Le Monde](#)

[Conflits : qu'est-ce qu'une guerre hybride ? \(Reportage, 2'48"\)](#)

["Guerres du futur" - Géopolitis - RTS \(Emission, 26'30"\)](#)

Acteurs

[Biélorussie : guerre hybride contre l'UE - Une Leçon de géopolitique - Le Dessous des cartes | ARTE \(Emission, 10'09\)](#)

[La réponse de l'OTAN aux menaces hybrides](#)

[Michel Goya : "La guerre hybride est le seul affrontement vraisemblable entre puissances nucléaires"](#)

[La Guerre Froide - Résumé sur cartes - Histoire Géo - Youtube \(Vidéo, 8'05"\)](#)

[Guerres hybrides · L'Ukraine, autre avant-poste de l'Europe - Institut Thomas More](#)

[La guerre hybride de la Chine contre la Lituanie et l'Union européenne - Le Monde](#)

[28 minutes - Vincent Doumeizel / Ukraine-Russie | ARTE \(Emission, 26'30"\)](#)

[« Les campagnes russes de désinformation sont pensées pour cibler les points faibles dans chaque société » - Le Monde](#)

["The Incredible Rise of North Korea's Hacking Army" - The New Yorker](#)

[Reconnaissance General Bureau - Wikipedia EN](#)

[NATO - Hybrid threats](#)

[OTAN - Les centres d'excellence](#)

["State-Sponsored Russian Hackers Breached Defense Firms, U.S. Says" - Bloomberg](#)

[US OKs \\$750 Million Arms Sale to Taiwan - The Defense Post](#)

[Yémen : le conflit a fait 377 000 morts - Franceinfo \(Reportage, 1'49"\)](#)

["Tu te racontes des histoires" : l'inquiétante conversation Poutine-Macron - France Inter \(podcast, 3'\)](#)

[Géopolitique : Pour Taïwan, les États-Unis et la Chine se dirigent-ils vers une guerre ? - BBC News Afrique](#)

[Les mercenaires, un produit d'exportation colombien - RTS](#)

[Comprendre le terrorisme - Gouvernement.fr](#)

[How A Dictator Engineered A Migration Crisis At The Belarus-Poland Border - NPR](#)

Stratégies

[En Ukraine, le cyber au cœur de la « guerre hybride » de Moscou - France Inter \(Podcast, 3'\)](#)

[Revue de l'OTAN - Coopérer pour lutter contre les menaces hybrides](#)

[Guerre asymétrique : comment répondre aux menaces hybrides - Polytechnique Insights](#)

[Conventions de Genève et Protocoles additionnels | Comité international de la Croix-Rouge](#)

[Hybrid Warfare of the Future: Sharpening NATO's Competitive Edge - Centre for European Policy Analysis](#)

[L'espace a-t-il vocation à devenir un champ de bataille ? - 28 Minutes - ARTE \(Emission, 22'24"\)](#)

[Un centre d'excellence contre les menaces hybrides ouvre à Helsinki - Le Monde](#)

[General Assembly Adopts 63 Drafts on First Committee's Recommendation with Nuclear Disarmament at Core of Several Recorded Votes | UN Press](#)